



## ***Syndicat Départemental de Côte d'Or***

### **LA POSTE : UN SERVICE PUBLIC UTILE, qui doit le rester et se développer !!!**

Pour les Français, La Poste est au 1<sup>er</sup> rang des entreprises les plus utiles. Il est indispensable que cela reste une réalité pour l'ensemble de la population sur tout le territoire. Pourtant, afin d'engranger plus de profits, La Poste supprime des emplois, diminue les heures d'ouverture des bureaux, supprime des tournées de facteurs, supprime des emplois par centaines dans ses centres financiers.

Elle n'hésite pas à mettre en place des tournées mixtes ce qui entraîne la distribution du courrier à certains usagers l'après midi. En parallèle, elle impose d'autres missions aux facteurs telles que surveillance de personnes âgées, relevage de compteurs entre autres. Missions tarifées aux usagers et collectivités (sans contrepartie pour les facteurs) au détriment de la qualité de service de la distribution. Par contre, l'augmentation du nombre de colis n'entraîne pas de créations d'emplois.

Le manque grandissant de personnel et la surcharge des tournées engendrent des dysfonctionnements importants dans la distribution du courrier. Dans certains cas, le facteur n'arrive pas à faire la totalité de sa tournée dans la journée.

Les centres de tri sont touchés et certains sont fusionnés à l'image de celui de Besançon dont l'activité a été transférée à Dijon mais sans moyens supplémentaires à la hauteur. Cela a des incidences sur l'acheminement du courrier de moins en moins distribué le lendemain de l'envoi.

La Banque Postale recherche la rentabilité coûte que coûte par le biais du « tout commercial » au détriment du service rendu aux usagers.

Quant aux bureaux de poste, ils sont, petit à petit, transformés en Agence Postale Communales (dans les mairies) ou en Relais Poste (chez des commerçants) et n'assurent plus leur mission de service public. Et tout cela sur les deniers des contribuables que nous sommes !!!

Ces types de point Poste ne sont pas conçus pour assurer l'ensemble des opérations, des services et mettent fin à la confidentialité des opérations ! De plus, Le contrat de Présence Postale Territoriale en cours de discussion entre l'état et La Poste et l'AMF (association des maires de France) prévoit de ne plus consulter les Maires sur le maintien des bureaux dans leurs communes. Si cela se réalise, La Poste pourra fermer en toute impunité ses bureaux de poste sans aucune possibilité de l'en empêcher !

Le bureau de l'Association des Maires de France qui s'est tenu le 13 Octobre dernier, avec à l'ordre du jour le contrat de présence postale 2017-2019, a refusé de le valider en l'état. Les motifs évoqués sont l'insuffisance du fonds de péréquation et le recul démocratique puisqu'il ne serait plus tenu compte de l'avis des conseils municipaux.

Cette décision du bureau de l'AMF, marque un premier recul pour La Poste, il constitue un élément supplémentaire qui renforce la légitimité des luttes actuelles.

Aujourd'hui il reste un peu plus de 9 000 « vrais » bureaux de poste. A l'horizon 2020, le but avoué est d'en garder 4 000 ! Toutes les zones qu'elles soient rurales ou urbaines, sont touchées. A l'exemple de Dijon où un bureau de poste a été fermé pour ouvrir un Relais Poste Urbain chez un commerçant. Tout comme un autre bureau à Talant dont la fermeture est programmée.

Les agents connaissent une dégradation de leurs conditions de travail et vivent très mal le fait de ne plus pouvoir faire leur métier correctement. Des drames ont eu lieu récemment et le risque est grand que cela se reproduise rapidement.

**La Poste a supprimé plus de 20 000 emplois en 4 ans mais a touché au titre du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) un milliard d'euros depuis 2013. Où est passé cet argent ?**

La Poste ne tient aucun compte de la situation et au contraire multiplie les sanctions à l'égard de ses agents.

Cette politique de casse est une atteinte sans précédent du service public et de l'aménagement du territoire.

Il s'agit maintenant de poursuivre et d'amplifier pour gagner :

- Le maintien et le développement des bureaux de poste menacés et le recrutement d'emplois stables et qualifiés pour un service public postal qui réponde aux attentes et besoins des usagers.
- La mise en place de la démocratie sociale qui doit permettre aux postiers et leurs représentants syndicaux représentatifs, à l'usager, de participer aux débats pour l'avenir du service public postal.
- Un maillage de proximité pour les bureaux de poste avec un contenu répondant aux besoins de la population et des entreprises pour l'acheminement et la distribution du courrier et des colis, ainsi que le droit et l'accès au compte pour tous.

**Nous invitons la population, les élus et les comités de quartier à réagir et s'organiser avec la CGT FAPT afin de conserver leur bureau de poste. La CGT a interpellé les maires des communes de Côte d'Or sur cette situation. La CGT se tient à votre disposition pour plus d'information afin d'agir conjointement pour un service public postal du XXIème siècle.**

**LA CGT FAPT TOUT EN INTERPELLANT LES ELUS, LANCE UNE PETITION EN  
DIRECTION DES USAGERS POUR LE MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DU SERVICE  
PUBLIC POSTAL SUR LE TERRITOIRE  
SIGNONS ET FAISONS SIGNER MASSIVEMENT CETTE PETITION !**